

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 mai 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

> Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.34

Don de matériel informatique à destination de l'Espace informatique et citoyen

L'Espace informatique et citoyens est un lieu essentiel pour notre établissement : il favorise l'accès aux outils numériques, permet l'apprentissage, l'expérimentation, la coopération et l'inclusion pour tous les publics, enfants comme adultes. Dans ce contexte, disposer d'un parc informatique moderne et sécurisé est un enjeu majeur pour renforcer la qualité et la diversité des activités proposées.

Grâce à la collaboration précieuse de Limoges Handball, via son fonds de dotation, et de FACIL'iti, nous avons pu renouveler ce parc informatique et offrir aux utilisateurs un matériel récent, fiable et adapté aux besoins de l'Espace citoyen.

Le nouveau parc se compose des équipements suivants :

Désignation	Quantité	Valeur unitaire (€)	Valeur totale (€)
Ordinateurs portables Lenovo (sous Ubuntu, récents)	10	800 €	8 000 €
MacBook (modèles récents)	7	600 €	4 200 €
PC portables plus anciens et moins performants	3	300 €	900 €
Tablettes Samsung Tab A (plus de 5 ans)	10	150 €	1 500 €

Valeur totale estimée du don : 14 600 €

Il vous est proposé :

- D'accepter le don du matériel par le fonds de dotation du Limoges Handball ;
- d'intégrer ces équipements à l'inventaire de l'établissement et de les affecter à l'Espace Citoyen.

ADOpte A L'UNANIMITE